

Avant-projet d'ordonnance sur le casier judiciaire informatique VOSTRA (OCJ)

Madame la conseillère fédérale,

Nous vous remercions de votre courrier du 22 novembre 2021 dont nous avons pris connaissance avec intérêt.

Notre Canton salue le projet présenté en ce qui concerne l'utilisation du numéro AVS comme identifiant personnel et unique, les délais raccourcis pour la saisie des données ainsi que l'enregistrement d'informations plus complètes et pertinentes. Il salue en particulier l'introduction de copies des jugements et décisions ultérieures ou la saisie des infractions lorsque la culpabilité de l'auteur est reconnue mais qu'aucune peine n'est prononcée. Ces améliorations profiteront aux différentes autorités ayant un droit de consultation.

De surcroît, l'accès en ligne par le bureau des armes de la police neuchâteloise est accueilli avec enthousiasme. Néanmoins, il est souhaité que cet accès soit gratuit afin de ne pas reporter sur l'administration les frais supportés jusqu'à présent par les particuliers.

Enfin, il est instamment demandé à l'Office fédéral de la justice d'organiser des cours de formation à l'utilisation de Vostra dès que possible et sous forme présenteielle.

Veuillez croire, Madame la conseillère fédérale, à l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 21 février 2022

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND